

Alors se présente la question des moyens d'exécution. L'un des plus simples en apparence consiste, pour les gens peu au courant de nos règles confraternelles, à prier tout simplement le médecin préféré de donner ses soins à l'insu de son confrère, en dehors de lui, mais concurremment.

Heureusement nos mœurs sont ainsi faites qu'une pareille demande est repoussée avec indignation : mais ce n'est pas toujours sans peine que les scrupules de la délicatesse ont raison d'exigences présentées, en général, avec la conviction naïve de leur indéniable légitimité.

L'avocat du malade fait valoir la nécessité de ménager la susceptibilité du médecin traitant : c'est un ancien ami, on ne veut pas le blesser, on le laissera tout doucement continuer ses visites en se gardant de suivre ses prescriptions ; le secret sera d'ailleurs bien gardé et tout le monde se trouvera bien de la complaisance du futur sauveur. Au surplus, que vaut une règle pédante et surannée d'étiquette médicale, lorsqu'il s'agit d'une existence humaine à conserver ?

Il est un moyen de mettre fin à de pareils débats toujours pénibles pour les deux parties.

Si tous les arguments tirés de la délicatesse vulgaire, des devoirs spéciaux échouent, il suffit de dire : Permettez-moi de résumer la discussion et de vous prouver que je vous comprends bien. Il s'agit de *votre santé, de votre existence, il est donc, d'après vous, juste et équitable, pour tâcher de conserver les biens qui vous sont les plus chers, que je prenne, moi, la responsabilité d'une indélicatesse grave.*

Plus d'un demeurera confus après qu'on aura précisé la question d'une manière si nette ; quant à ceux qui n'auront pas compris, il ne restera qu'à leur faire entendre qu'on ne les retient plus.

Il est évident cependant que nous devons nous efforcer de concilier nos devoirs professionnels avec ceux qui nous incombent envers la société. Il s'agit d'un désir, d'un besoin impérieux qui exige sa satisfaction, et cette satisfaction, nous devons nous empresser de l'offrir dès l'abord, en nous déclarant prêts à nous entendre avec le médecin traitant. Bien des consultations ont été précédées d'un débat semblable à celui que je viens d'esquisser.

D'autres fois la consultation est demandée franchement au médecin traitant, mais dans des circonstances et avec des formes qui ne peuvent que froisser sa susceptibilité.

Dans plus d'un cas, il peut se croire autorisé à ne pas s'attendre à une pareille demande. Il s'agit d'anciens clients qu'il soigne depuis longues années avec dévouement et succès, par-